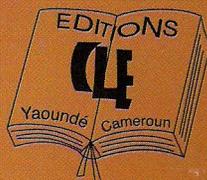


Fabien EBOUSSI BOULAGA
Alain DIDIER OLINGA
(Sous la direction)

LE GÉNOCIDE RWANDAIS

Les interrogations des
intellectuels africains



Fabien EBOUSSI BOULAGA et Alain Didier OLINGA
(Sous la direction)

Le génocide rwandais
les interrogations des
intellectuels africains

Éditions CLÉ
Yaoundé
2006

L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET LA GESTION DES CONFLITS INTERNES

Par Alain Didier Olinga

Réfléchir sur la question de l'autorité de l'État en rapport avec la gestion des conflits internes à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du génocide rwandais est indéniablement d'une grande opportunité. Le génocide offre en effet un terrain important à l'étude de cette question dans la mesure où il suppose, pour sa perpétration, soit la mobilisation des moyens qu'offre la puissance de l'État, soit l'abstention des dépositaires de ces moyens à stopper la folie meurtrière qui se serait emparée d'une partie de la population acharnée contre une autre. Dans un cas comme dans l'autre, l'État en tant qu'institution est sur la sellette, et les procédures qui se déroulent depuis plusieurs années à Arusha devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda montrent que le procès du génocide rwandais est aussi, d'une certaine manière, celui du fonctionnement, ou du mal fonctionnement de l'État rwandais à un moment donné de l'histoire de ce pays.

La question à l'étude est cependant assez générale et vaste ; elle comporte des catégories problématiques, qu'il convient d'ores et déjà de clarifier et de mettre en perspective pour les besoins de la clarté de l'analyse. L'autorité de l'État (au singulier) peut être abordée soit sous l'angle de la puissance de l'institution étatique qui parvient à imposer son ordre politique et juridique à toutes les structures et personnes relevant de sa juridiction (l'autorité puissance ou coercition, se rattachant aux idées de Hobbes relatives au Léviathan ou au monopole de la violence légitime selon la rationalisation de Max Weber), soit sous l'angle de l'adhésion des composantes de la société au projet de société dont l'État est le support (l'autorité induite du service ou de la finalité poursuivie). De manière classique, l'autorité de l'État se mesure à l'aune du triptyque efficacité (efficacité managériale, fonctionnement effectif des services publics), légitimité (acceptation de l'autorité en place et de son aptitude à émettre des commandements dignes d'être suivis), sécurité (protection de l'inté-